



#Tous  
AntiCovid

PASS SANITAIRE COVID-19

# NOUS ACCUEILLONS DES PERSONNES FRAGILES, ENSEMBLE, PROTÉGEONS-LES DU COVID-19

## CONDITIONS D'ACCÈS



UN CERTIFICAT  
DE VACCINATION  
(avec schéma  
vaccinal complet)

ou



UNE PREUVE  
DE RÉTABLISSEMENT :  
TEST POSITIF de plus  
de 11 jours et moins  
de 6 mois (RT-PCR  
ou antigénique)

ou



UNE PREUVE  
D'UN TEST NÉGATIF  
de moins de 72 h  
(RT-PCR ou  
antigénique)

LE PASS SANITAIRE EST **OBLIGATOIRE**  
(sauf en cas d'urgence) pour les patients en consultation,  
leurs accompagnants et les visiteurs\*.

Une RT-PCR de moins de 72 heures pourra être exigée pour tout patient  
hospitalisé en soins programmés en dehors de tout statut vaccinal.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès à l'établissement en cas de non-respect de la loi relative à la gestion de la crise sanitaire.

\* Pour les personnes de plus de 18 ans à partir du 09/08/21 et de 12 à 17 ans à partir du 30/09/21.



Ramsay  
Santé